

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-AE16

présenté par

M. Hutin, M. Alain David, M. Jérôme Lambert, Mme Laurence Dumont et M. Pueyo

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 73, insérer l'article suivant:

Mission « Défense »

Au plus tard le 31 juillet 2019, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur le programme des Cadets de la Défense et sur l'éventualité d'un élargissement conséquent de ce dispositif sur l'ensemble du territoire.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement porté par le groupe Socialistes et Apparentés demande la remise d'un rapport sur le dispositif des Cadets de la Défense porté par le ministère des Armées afin d'envisager une éventuelle monter en puissance de ce dispositif.

Les rapports du groupe de travail de la Commission Armées-Jeunesse et des députés Joaquim PUEYO et Marianne DUBOIS en 2015 démontraient les évolutions "extrêmement positive des jeunes, à la fois dans leur comportement (et) dans leurs résultats scolaires" du fait de leur participation à ce programme.

Le groupe de travail et les députés avaient dressé un constat très positif et exprimaient leur volonté de voir ce dispositif se développer notamment, par "l'accroissement du nombre de centres et la continuité de l'offre de façon à organiser un continuum avec les préparations militaires".

L'ouverture de nouveaux centres permettrait de répondre à une demande croissante et d'améliorer le maillage sur l'ensemble du territoire.

La pertinence de ce rapport est renforcée par la mise en place dans les mois à venir du Service National Universel. Il est donc nécessaire d'évaluer les dispositifs existant afin de renforcer de pérenniser et développer les programmes performants.

